Avis de modification des frais de sortie

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005 RC: B 245863 2005 Siège social:17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

STRATEGIE ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 08 Mars 2011 a décidé d'instaurer un droit de sortie de 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois et ce à compter du 15 Juillet 2011.

Ainsi, les frais de sortie qui seront appliquées seront comme suit :

- ✓ jusqu'au 14 juillet 2011
- 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à un an
- 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans
- 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans
- Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans .
 - √ à partir du 15 juillet 2011:
- 5% de la valeur liquidative si la durée de détention est inférieure à 3 mois (nouvelle mesure)
- 1% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 3 mois et 1 an (inchangée)
- 0.6% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 1 an et 2 ans (inchangée)
- 0.2% de la valeur liquidative si la durée de détention est comprise entre 2 ans et 3 ans (inchangée)
- Pas de commission de rachat si la durée de détention est au delà de 3 ans (inchangée).